

L'ordre du jour était le suivant :

Délibérations :

- **Fonctionnement du Conseil Municipal – Approbation du règlement intérieur**
- **Détermination des indemnités de fonctions allouées aux élus**
- **Composition de la Commission d'Appel d'Offres**
- **Composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- **Désignation des représentants au SIVOM d'Insertion de Wingles**
- **Désignation des délégués à la SEM SPAPA (Société d'Economie Mixte Service Public d'Accueil des Personnes Agées)**
- **SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois Flandres) – Désignation des représentants**
- **Désignation du représentant local CNAS**
- **Euralens – Désignation d'un représentant**
- **Fédération départementale de l'Energie (FDE 62) – Désignation d'un délégué**
- **Désignation d'un correspondant Défense**
- **Aménagement sécuritaire de la route de Lens – Demande de subvention**
- **Aménagement de la rue du Général Leclerc**
- **Tarifification des séjours CAJ**
- **Nos Quartiers d'été (NQE) – Demande de subvention auprès de la Région**
- **Quartiers d'Eté (QE) – ANCT – Demande de subvention**
- **Fonds Public et Territoire (FPT) – Demande de subvention auprès de la CAF**
- **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – demande de subvention**
- **JOP 2026 – Demande de subvention**
- **Réponse à l'appel à projets MILDECA**

Points divers :

Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020

(Article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2025-13	Virement de crédits – section d'investissement	29/12/25	-
2026-01	BERIM Mission AMO – Marché de chauffage des bâtiments communaux	20/01/26	13 200€ HT
2026-02	Ecart de régie « menues dépenses » Prise en charge « budget ville »	04/02/26	0.41€
2026-03	Ecart de régie CLSH Prise en charge « budget ville »	04/02/26	1.81€
2026-04	Convention « BIRDZ » CALLEO Mise en place des relais sur bâtiments municipaux - télérelève	16/02/26	0.1€/an/ouvrage
2026-05	Convention « BIRDZ » CALLEO Mise en place des passerelles pour la télérelève	16/02/26	-
2026-06	Convention CDG62 Signature d'une convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics	05/03/26	-

Début du Conseil :

• Fonctionnement du Conseil Municipal – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint, notre secrétaire de séance est Audrey Hochedez, nous allons pouvoir aborder l'ordre du jour. La première délibération que je vous propose, c'est justement l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal. C'est imposé par le Code général des collectivités, l'article L21-21-8, pour les communes de plus de 1 000 habitants. Vous l'avez vu, il n'y a rien de particulier. Pour résumer, il y a le rythme des réunions. Vous savez qu'un conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Votre convocation, nous avons choisi la télétransmission, donc elle n'arrive pas dans la boîte aux lettres comme autrefois. Vous savez qu'elle doit être envoyée trois jours francs au moins avant la réunion.

On a aussi un petit chapitre sur l'assiduité des élus aux séances du conseil municipal. C'était pour éviter les absences vraiment récurrentes bien sûr mais ne soyez pas affolés si un jour vous ratez un conseil municipal parce que vous êtes malade, parce que vous êtes en vacances parce que vous n'êtes pas disponible mais s'il y avait six absences consécutives, ça deviendrait inquiétant. On a jamais eu le cas. Et là, à ce moment-là, l'élu serait privé de ses indemnités. On en reparlera aussi tout à l'heure.

Ensuite, il y a l'accès au dossier. On peut avoir accès librement aux dossiers, on peut à l'avance émettre des questions orales, dans les questions diverses, on peut émettre aussi à l'avance des questions écrites.

On nous parle également ensuite de déroulement de séance, c'est le maire qui préside le conseil municipal, il vérifie le quorum, il dirige les débats, accorde la parole et il met fin, il autorise parfois les interruptions de séance. Le quorum, c'est la moitié plus un. On a jamais eu un manque de quorum, je n'ai pas souvenir, dans cette instance. Ensuite, le conseiller municipal qui est empêché, c'est-à-dire qui est malade, il peut donner un pouvoir écrit à un autre conseiller, ce qui donne l'avis à sa place. Le secrétaire de séance, il est fixé au début. On nomme un membre du conseil en secrétaire de séance. L'accès est tenu au public. Les séances des conseils municipaux sont publiques. Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisée par le président.

On ne mettra personne dehors, c'est très rare, mais quelquefois on a quelqu'un qui s'intéresse, qui vient voir comment ça se passe.

On a parfois, ça ne se passe pas ici mais dans une autre assemblée, des perturbateurs. Le maire a les pouvoirs de police pour le faire évacuer. Par contre, quand on fait partie du public, il est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. On met des chaises dans le fond et il doit observer le silence durant toute la séance. Il n'a pas le droit d'intervenir, il n'a pas le droit de poser une question ou d'intervenir ou de commenter, etc. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse. Alors, enregistrement des débats, je vous l'ai signalé tout à l'heure. Je vous ai également demandé si vous en étiez d'accord.

La police de l'Assemblée, c'est le maire seul, il peut faire expulser l'auditoire ou arrêter tout individu. Pour le déroulement de la séance, on respecte l'ordre du jour. Pour les votes, ici, on a l'habitude de faire un vote à main levée, ou alors, vous l'avez vu, je commence, qui est contre, qui s'abstient, ça veut dire que tout le monde est d'accord, ou alors, tout simplement, pas de souci, on est d'accord. Il y a moins de formalisme. Que ce soit dans les autres instances, je vous invite à venir à un conseil à la communauté d'agglomération, vous allez voir que c'est un peu différent.

Au SIZIAF, ça s'est toujours bien passé aussi. Les votes au suffrage absolu, des suffrages exprimés, et on vote à main levée. Ça peut arriver, on a un sujet délicat, on peut demander un vote à bulletin secret, il n'y a pas de souci.

Ensuite, le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires. Alors maintenant, c'est enregistré, et ils sont envoyés avec la convocation suivante. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur le dernier procès-verbal ? Et puis, s'il n'y a pas de remarques particulières, est-ce que vous êtes d'accord pour adopter le précédent procès-verbal ? Oui. Vous lirez, après il y a des retraits de délégation à un adjoint, ça ne s'est jamais fait non plus chez nous. On a résumé un petit peu les dispositions du règlement intérieur. Il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal, joint en annexe, pour la durée du mandat. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

• Détermination des indemnités de fonctions allouées aux élus

Monsieur le Maire : Maintenant, il y a la deuxième délibération qui concerne les indemnités de fonction allouées aux élus. Les indemnités de fonction sont assez cadrées. Il y a un maximum, il n'y a pas de minimum. D'ailleurs il y a un maximum, mais il y a une enveloppe. Et nous, je vous l'avais dit, pour dégager une petite marge financière, on a réduit d'un adjoint. Aussi, c'est une particularité pour nous, je ne prends pas la totalité de mes indemnités, je ne suis pas au pourcentage supérieur. Les adjoints non plus. Ça nous permet à ce que chaque conseiller municipaux ait une petite indemnité, je dis bien une légère indemnité mais ça ne se fait pas dans tous les conseils municipaux.

M. Muller, c'est une délibération technique, donc je vous la laisse prendre en charge. C'est à chaque renouvellement de conseil municipal, il faut fixer le montant des indemnités des élus. Ça correspond à un pourcentage de l'indice 1027 de rémunération de la fonction publique. Il vous est proposé, pour l'indemnité de maire, de l'appliquer au taux de 51,28%, pour l'indemnité des adjoints au taux de 16,51% et donc pour l'indemnité des conseillers municipaux au taux de 1,40% toujours de l'indice brut.

On précise également qu'on applique les majorations. Il arrive parfois en cours de mandat, notamment pour suivre l'inflation, que vous passiez de 1027 à 1028, ce qui change très peu de choses au final, ou quelques centimes, pour éviter d'avoir à redélibérer par la suite. Je vais préciser, je vais faire voter, qui est contre, qui s'abstient, je vous remercie. Je précise également, que ce soit pour moi ou pour les adjoints, nous n'avons pas de remboursement de frais d'essence, de frais de restaurant.

Nous n'avons pas de dédommagement pour quoi que ce soit. On n'a pas de tablette non plus. Ça aussi, ça fait partie de nos déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire : On continue avec la troisième délibération. Là aussi, en début de mandat, il faut qu'on installe ce qu'on appelle une commission d'appel d'offres. Cette commission a donc une compétence d'attribution. Il convient d'en élire les membres. Quand nous avons des affaires qui dépassent un certain seuil, on l'utilise parce qu'on est souvent maintenant en dessous du seuil. On l'a fait pour la rue Roger Salengro, pour la salle de sport, pour le parc, mais ce qui ne nous empêche pas de faire systématiquement les trois devis, quand on a des travaux à faire, pour prendre le moins cher, et ce qui ne nous empêche pas aussi de dépouiller les offres, notamment pour la restauration, pour les espaces verts, pour le chauffage.

Pour la commission d'appel d'offres, il faut être un peu disponible parce que ça se fait en journée. On avait auparavant Alain Legrin. D'ailleurs, il a eu la chance de faire un petit tour à Noyelles-sous-Lens et à Harnes pour les assurances. On a fait un marché d'assurance groupé avec trois communes. Ce qui fait que je fais appel à deux candidatures titulaires pour les appels d'offres. Philippe Dalle et donc un autre ? Evelyne. Il faut des membres suppléants, Grégory, Audrey et Laurence.

Je vous propose, donc, Alain Legrin, Philippe Dalle, Evelyne Pecqueux, en titulaire, membres suppléants, Audrey Hochedez, Laurence Vercléyen et Grégory Vanlande. Pas de soucis, pas de contre, pas d'abstention, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire : Alors, on en a déjà parlé un peu dans les commissions, on va aborder les représentations dans les différentes structures. Il s'agit de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS. Nous avons déjà installé la commission Solidarité, mais le CCAS n'est pas encore installé, et la commission Solidarité fera partie du CCAS avec 7 membres élus. Et on a donc 7 membres extérieurs et bien sûr le maire en sa qualité de président du CCAS. Au total, on a un nombre impair de 15. On ne va pas reprendre les sept élus de la commission pour voter au scrutin de liste, puisqu'on l'a fait dans l'installation. Donc, je rappelle la liste Evelyne Pecqueux, Sylvana Roger, Stéphane Février, Isabelle Delrue, Guillaume Erouart, Éric Kozak, Stéphanie Malolepszy. Pas de souci particulier ? La deuxième étape, ce sera les extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire : Nous continuons avec la désignation des membres de la commission communale des impôts directs, la CCID. C'est particulier, la CCID, il faut qu'on fournisse 32 noms avec les extérieurs, il faut même des gens hors Hulluch. Cette liste est envoyée au Trésor public, et c'est le directeur du Trésor public qui tire au sort 16 membres de ces 32 noms. On se réunit deux fois par an, alors Stéphanie était là à la dernière réunion par exemple. M. Muller, vous me dites, on a repris l'ancienne liste et on a rajouté des conseillers pour arriver à 32. On a retiré ceux qui partaient. On n'a pas lâché et on a ajouté ceux qui figuraient en extérieur, déjà, même ceux qui n'avaient pas été tirés au sort. Il y avait M. Vieban qui était dedans, Charles Dubois, on l'a remis aussi. Mais ne soyez pas étonnés si vous n'êtes pas sélectionnés. Parce que c'est un tirage au sort qui se fait à l'extérieur. Pas de soucis particuliers ?

Le directeur du Trésor public va en tirer 16 et il y aura 8 titulaires, 8 suppléants. Les suppléants sont souvent appelés parce que quand on est en activité professionnelle, ce n'est pas toujours évident. J'ai la liste, je vous la balaye quand même... On a Stéphane Février, Alain Legrin, Hervé Pinheiro, Eric Kozak, Evelyne Pecqueux, Anita Favier, Corinne Herfaut, Sylvana Roger, Grégory Vanlande, Jacques Vieban, Philippe Dalle, Jean-Pierre Flament, Stéphanie Malolepszy, Laurence Vercléyen, Charles Dubois, Régis Herfaut, Gilda De Haro, Pierre Houilliez, Fiorindo Capone, Francis Dalle, Catherine Dalle, Mario Bonjour, Jean Breville, Michel Carpentier, Jean-Claude Roger, Patrick Dufeuille, Abdallah Benouahlima, Bernard Becu, Jean-Jacques Poulain, Jérémie Paul, Nicolas Beghin, Maurice Debret .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Désignation des représentants au SIVOM d'Insertion de Wingles**

Monsieur le Maire : Le SIVOM, je vais passer, parce que c'est le même nom, le maire qui est désigné d'office et Guillaume Erouart a été désigné par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Désignation des délégués à la SEM SPAPA (Société d'Economie Mixte Service Public d'Accueil des Personnes Agées)**

Monsieur le Maire : Ensuite, on doit désigner les délégués à la SEM SPAPA. On avait vu ça dans la commission solidarité, le maire est délégué d'office et c'est Guillaume Erouart qui a été désigné. Le maire, Evelyne Péqueux et Guillaume Erouart qui remplacent Maud Bouillet. Pas de souci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois Flandres) – Désignation des représentants**

Monsieur le Maire : On a maintenant la délégation des représentants SIZIAF. On ne sait pas comment ça va se passer, mais il faut qu'on délègue ici. C'est Philippe Dalle qui était membre avec moi. On va redoubler ça. Mais nous, on désigne à l'intérieur de notre conseil municipal. Et après, c'est la Communauté d'Agglo qui désigne ses membres pour siéger au SIZIAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Désignation du représentant local CNAS**

Monsieur le Maire : Désignation du représentant local CNAS, la Caisse Nationale de l'Action Sociale. Vous savez que les agents territoriaux et les agents de l'État aussi bénéficient de cet avantage. Nous avons au précédent mandat, Mme Marjorie Broux. Stéphanie Malolepszy, on y va ? on va noter ça. C'est bien pour les agents qui sont au CNAS, il y a un petit peu d'avantages. Là c'est différent, c'est délégué de la commune au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Euralens – Désignation d'un représentant**

Monsieur le Maire : On continue avec la désignation du représentant Euralens. Le dernier, c'était dans le cadre même de ta délégation Euralens, Violette Dufour. Pas de souci particulier. On fait comme ça.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Fédération départementale de l'Energie (FDE 62) – Désignation d'un délégué**

Monsieur le Maire : On a aussi quelque chose d'intéressant et d'important, c'est la FDE. Vous savez, on obtient des subventions quand même importantes, notamment pour l'éclairage public. Quand on est passé en LED, on a été subventionné. Quand on fait l'enfouissement des réseaux pour une rue, on a été subventionné. C'était Jean-Pierre Flament qui était désigné à ce titre pour représenter la commune. Je vous propose de remplacer Jean-Pierre Flament par M. Philippe Dalle. Et pour en avoir discuté en commission, Philippe, tu peux emmener quelqu'un, quand il y a une assemblée générale, il y a beaucoup de réunions d'information, des choses comme ça.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Désignation d'un correspondant Défense**

Monsieur le Maire : Alors, on arrive aussi à un autre sujet, mais important, c'est le correspondant défense. Vous savez, c'est important parce qu'avec le 41^e régiment, on a notre jumelage et on est bien contents d'avoir nos militaires à chaque commémoration. Mais eux sont bien contents aussi de voir quelqu'un de la commune quand il y a des levées de drapeaux, des changements de commandement ou des choses comme ça. Alors, c'était Jean-Pierre Flamand qui était désigné à ce titre pour la commune du Hulluch. Philippe, ça te convient ? Et puis ça permet de créer le lien. Philippe et Hervé t'accompagnera. Là, pour le 8 mai, il y a Eric qui nous prépare un puzzle avec les drapeaux, les trois drapeaux. Un peu comme on a fait au 11 novembre où les enfants vont faire un geste pour aller faire le puzzle à tour de rôle. Donc on essaye d'avoir des nouveautés, des petites créations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Aménagement sécuritaire de la route de Lens – Demande de subvention**

Monsieur le Maire : On arrive maintenant à l'aménagement, l'entrée de ville, demande de subvention. La commission aménagement, mobilité, vous avez vu qu'il y avait quelque chose d'engagé, des petits travaux à l'entrée de ville, route de Lens, en face entre la boulangerie et Bois et Violette, là, il y avait quelque chose. Et M. Dalle, je laisse la parole.

Monsieur Philippe Dalle : Aménagement, sécurité, route de Lens, demande de subvention. Considérant que la ville souhaite renforcer la sécurité routière de l'entrée de ville, route de Lens et l'aménagement d'un point de vue

qualificatif. Les travaux pourraient être financés une partie par le département du Pas-de-Calais via les OSMOC, c'est opération sécuritaire sous maîtrise d'ouvrage communal à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire : On espère avoir les recettes. Les demandes de subventions, ce n'est pas automatiquement qu'on nous les accorde. Ça devrait aller, mais il faut en faire la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Aménagement de la rue du Général Leclerc**

Monsieur Philippe Dalle : Le réaménagement de la rue du général Leclerc, demande de subventions. Considérant que la ville souhaite renforcer la sécurité routière des routes départementales, notamment la rue du général Leclerc, des difficultés de circulation à l'angle du Clos du Moulin incitent à envisager la création d'un plateau ralentisseur, tout en profitant des travaux qui seront entrepris par le département. Les travaux pourraient être financés pour partie par le département du Pas-de-Calais via les amendes de police. Aussi, compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser M. le maire et son représentant à solliciter les subventions les plus élevées auprès du département du Poids-de-Calais et effectuer toutes les démarches en ce sens.

Monsieur le Maire : Heureusement qu'on a ces subventions que l'on peut demander au département, parce qu'on aurait du mal à financer. Les riverains du Clos du Moulin, ça fait longtemps qu'ils demandent que la priorité à droite soit comme au Clos du Château, qu'elle soit enlevée de la départementale. On va la matérialiser par un petit plateau, comme au Clos du Château, en insistant sur la signalétique également en amont. Pas de soucis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Tarifification des séjours CAJ**

Monsieur le Maire : Alors, tarification des séjours CAJ.

Monsieur Hervé Pinheiro : La CAF nous a demandé une tarification spéciale pour les fratries. Je vais expliquer aussi aux nouveaux élus que les enfants qui participent à un séjour sont acteurs de leur séjour.

Je vais aller à la photo, ça sera plus simple. Donc, ça, c'est les enfants du CAJ qui font des activités pour le CAJ et qui sont acteurs de leurs vacances, qui diminuent le tarif de leurs vacances en participant à des actions familiales. Au niveau de la CAF, ils ont demandé un tarif pour la fratrie, on a proposé 10 euros de moins.

Monsieur le Maire : Le CAJ, c'est vrai qu'on a des enfants qui sont assidus toute l'année. Ils ont fait, par exemple, des emballages cadeaux, des nettoyages de pare-brise à un moment donné, un petit loto familial. Et vous remarquerez que nos jeunes qui adhèrent au CAJ, depuis quelques temps, on les voit au Nettoyons la nature, à Hulluch retombe en enfance ils viennent tenir un stand, ils font un lit pour la fête du village. Donc ça crée un lien et ça crée une appartenance au groupe et ils sont en fait récompensés.

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous, quand on fait le budget des colos apprenantes, notamment avant de donner le feu vert, on voit si ça cadre budgétairement avec les subventions que l'on peut obtenir. On est toujours prudent, parce qu'on n'aurait pas les moyens de dégager, par exemple, un budget de 50 000 euros sans avoir d'aide. Ce serait difficile.

Monsieur Hervé Pinheiro : Politique de la ville, je vais expliquer aussi, même ceux qui l'ont déjà entendue, L'État a décidé que certains quartiers, certaines rues d'Hulluch pourraient bénéficier d'une aide qu'on appelle les quartiers politiques de la ville. Les critères, ce sont des critères sociaux, mais aussi médicaux.

Monsieur le Maire : Les politiques de la ville, ça nous permet de financer toutes nos actions pour les jeunes, pour les enfants, en principe ciblées dans les quartiers. Cette disposition d'État, le jour où elle disparaît, on se posera le problème des financements des activités. Donc ça, Abdel s'y attache, avec Hervé et M. Muller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Nos Quartiers d'été (NQE) – Demande de subvention auprès de la Région**

Monsieur Hervé Pinheiro : Alors, je vais regrouper, puisque vous allez avoir plusieurs délibérations. La politique de la ville que je viens de vous parler, il y a quatre axes importants à retenir. Vacances pour tous, donc la montagne, par exemple les projets à Châtel, Grandir et éduquer, un troisième axe sur le numérique et un quatrième axe sur la santé et bien chez soi. On vous propose d'autoriser, M. le maire, à répondre à l'appel à projet « Nos quartiers d'été », qui est une subvention région sur l'histoire du quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Quartiers d'Été (QE) – ANCT – Demande de subvention**

Monsieur Hervé Pinheiro : Ensuite, il y aura un quartier d'été, mais là c'est l'État, une subvention de l'État sur l'histoire. Ça peut être aussi sur l'histoire du quartier, mais aussi ils peuvent s'en servir, quand ils vont à Châtel, sur l'histoire de la Savoie, l'histoire du village, c'est la délibération 2026-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Fonds Public et Territoire (FPT) – Demande de subvention auprès de la CAF**

Monsieur Hervé Pinheiro : On a des actions concernant le numérique. En particulier sur le cyberharcèlement, l'inclusion numérique. Et là, c'est la délibération 2026-23, en partenariat avec la CAF, et c'est des fonds publics du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **JOP 2026 – Demande de subvention**

Monsieur Hervé Pinheiro : Il y a ensuite les actions concernant la prévention de la délinquance, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention par rapport à la délinquance. Donc il y a la délibération 2026, Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

- **Réponse à l'appel à projets MILDECA**

Monsieur Hervé Pinheiro : Enfin la délibération 2026-26, appel à projet de MILDECA, Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives, c'est tout ce qui est protoxyde d'azote et toutes les formes de drogue. On a aussi un appel à projets jeunesse, éducation populaire, sur l'organisation des séjours et la continuité éducative. C'est ce qu'a expliqué M. le maire. Le CAJ quand ils organisent une colo apprenante, il y a des profs qui viennent aussi bien l'été et maintenant l'hiver pour aider les enfants à faire leurs devoirs quand ils le désirent, mais aussi tous les mercredis et les samedis ils prennent un temps, une heure, pour aider les enfants à faire leurs devoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020

(Article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2025-13	Virement de crédits – section d'investissement	29/12/25	-
2026-01	BERIM Mission AMO – Marché de chauffage des bâtiments communaux	20/01/26	13 200€ HT
2026-02	Ecart de régie « menues dépenses » Prise en charge « budget ville »	04/02/26	0.41€
2026-03	Ecart de régie CLSH Prise en charge « budget ville »	04/02/26	1.81€
2026-04	Convention « BIRDZ » CALLEO Mise en place des relais sur bâtiments municipaux - télérelève	16/02/26	0.1€/an/ouvrage
2026-05	Convention « BIRDZ » CALLEO Mise en place des passerelles pour la télérelève	16/02/26	-
2026-06	Convention CDG62 Signature d'une convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics	05/03/26	-

Monsieur Le Maire : Maintenant, il reste les décisions. Alors, pour les nouveaux, si on fait un peu de pédagogie, il y a ce qu'on prend en conseil municipal, là, ça s'appelle des délibérations. On délibère, on prend des délibérations. Ensuite, vous avez donné les délégations au maire, au premier conseil. Moi, je peux prendre des arrêtés par exemple, arrêté de circulation, mettre une zone 30 ou interdire le passage, à la fête du village, pour les marchés aux puces, on prend des arrêtés. Et on ne va pas réunir le conseil municipal à chaque fois pour prendre un arrêté.

Ensuite, pour la continuité de la gestion du quotidien, je suis amené à prendre des décisions. Mais les décisions que je prends, on en rend compte, et toujours en fin de conseil. Là, par exemple, on a fait un virement de crédit à la section d'investissement, on a changé de chapitre, ça ne change rien. On a pris une AMO pour faire une étude sur le marché de chauffage des bâtiments communaux. L'étude est faite et on doit statuer bientôt. On a un écart de 41 centimes sur une régie. J'ai pris la décision de prendre en charge sur le budget ville.

On a un autre écart, mais ça c'est pour les centres de loisirs, de 1,81€. On a pris la décision de le mettre sur le budget ville. D'ailleurs, au précédent mandat, on avait pris une délibération, je ne sais plus combien d'euros. Et ensuite, j'ai signé une convention avec CALLEO, vous savez, c'est le projet de la mise en place des relais sur les bâtiments municipaux pour la télérelève. Donc, ça se fait déjà pour l'électricité, mais ça va se faire pour l'eau. Et on perçoit, une recette de 10 centimes, par an et par ouvrage. La convention a été signée.

Et puis, CALLEO, on a deux conventions. J'ai signé une convention avec le centre de gestion pour la disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Vous savez, autrefois, quand on faisait un marché public, il fallait publier Voix du Nord, etc. Maintenant, on transmet, on dématérialise. Le centre de gestion organise ça et les entreprises connaissent et vont eux-mêmes aller chercher les projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,

André KUCHCINSKI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kuchcinski", written over a white background.

Le secrétaire de séance,

Audrey HOCHEDÉZ

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "Hochedez", written over a white background.